

**Arrêté n° 22/416/CM**

**Consultation n° 71220206 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Création d'un Techno Centre Nord pour la Direction du Pôle Propreté, Cadre de Vie et Valorisation des Déchets- Désignation des membres du jury**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 02/12442/22/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 octobre 2022 relative à l’élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 1er vice- président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- L’arrêté n° 22/337/CM du 21 octobre 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La consultation n° 71220206 - Concours restreint de maîtrise d’œuvre - Création d’un Techno Centre Nord pour la Direction du Pôle Propreté, Cadre de Vie et Valorisation des Déchets.

**CONSIDÉRANT**

- La nécessité de désigner les maîtres d’œuvre, en vue de la constitution de la commission d’appel d’offres composée en jury.

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

- Monsieur Eric CHEVALIER, architecte, membre du Syndicat des Architectes des Bouches du Rhône ;
- Monsieur Robert SICHI, ingénieur, membre du CINOV ;
- Monsieur Camille FRANCK, ingénieur, membre du CINOV.

### **Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 décembre 2022

**"Pour la Présidente et par délégation"**  
**Pascal MONTECOT**

**Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2022**